

# DOSSIER DE CONCERTATION PUBLIQUE

*Création d'un pôle d'échanges multimodal (PEM)  
en gare de Concelin*

**10 juin > 21 juillet 2024**

**DONNEZ VOTRE AVIS !**

*Rendez-vous sur [smmag.fr](https://www.smmag.fr)*



**SMMAG**  
Syndicat Mixte  
des Mobilités  
de l'Aire Grenobloise

# Sommaire

Édito	p.3
Contexte général et objectif du projet	p.5
Présentation des principes d'aménagement	p.11
Calendrier, gouvernance et financement	p.14
La concertation publique : vous avez la parole	p.15

## Édito

Le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) regroupe les institutions publiques suivantes : la Métropole grenobloise, la Communauté de Communes du Grésivaudan, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais et le Département de l'Isère. En tant qu'autorité organisatrice des déplacements, il a en charge l'organisation de toutes les mobilités et il se doit de répondre aux besoins différenciés de tous les habitants de ce large territoire. Cette mission est cruciale et elle est au cœur de toutes nos missions et de toutes nos actions.

Le SMMAG est engagé de longue date dans une ambitieuse politique de multimodalité avec un objectif clair : favoriser le changement de mode de déplacement des habitants du grand territoire en leur proposant des solutions simples et efficaces pour sortir de l'autosolisme afin de réduire les congestions, diminuer la pollution, gagner du temps de trajet. Ce sont toutes les raisons qui expliquent que le SMMAG investit pour l'avenir et notamment dans le Grésivaudan.

Le futur Pôle d'Échanges Multimodal en gare de Goncelin s'inscrit précisément dans cette démarche en connectant tous les modes de transport entre eux et en les rendant complémentaires. Avec ses trois composantes (parvis dépose-minute, polarité bus, parkings), ce Pôle d'Échanges ambitionne de regrouper l'ensemble de la chaîne de mobilité autour du rail (transports interurbains, transports urbains, voiture partagée, modes actifs,

parking de rabattement). Il offrira aux usagers de nouvelles perspectives de déplacement en aménageant des places de stationnement réparties de part et d'autre des voies ferrées. Il comportera également de nouveaux quais bus, des places de stationnement vélos, mais aussi des cheminements piétons et cycles sécurisés jusqu'aux quais de la gare.

Au total, ce sont plus de 5 millions d'euros qui seront investis par les différents partenaires publics pour l'aménagement de ce pôle d'échanges pour une mise en service à horizon 2027.

Dans le cadre de la concertation, je vous invite à vous exprimer sur ce projet majeur afin de participer à l'amélioration de nos déplacements au quotidien et de demain !

M. Sylvain LAVAL,  
*Président du Syndicat Mixte  
des Mobilités de l'Aire Grenobloise*





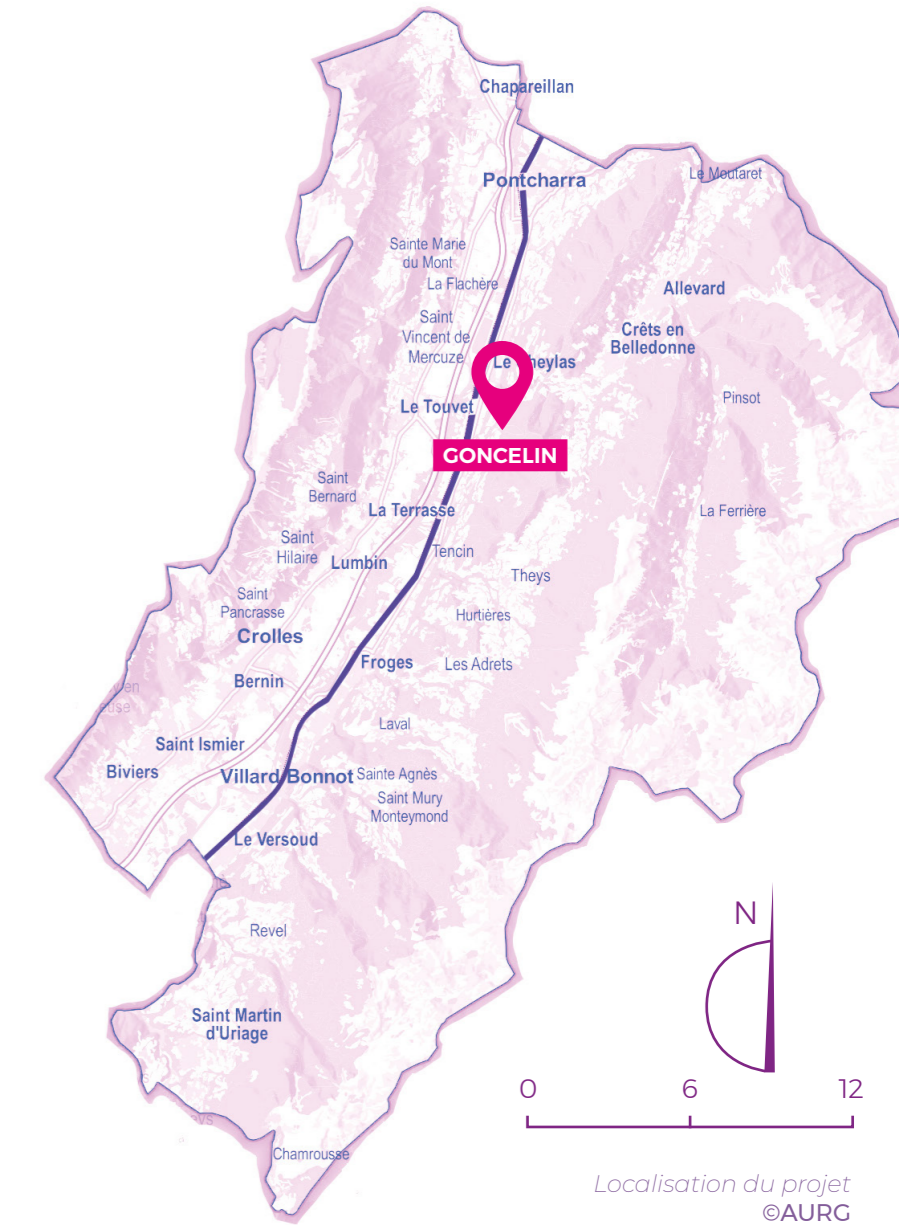
# 1. Contexte général et objectifs du projet

## 1.1. Contexte général

Localisée dans un environnement alpin, fortement soumis à la congestion routière et à la pollution atmosphérique, **la vallée du Grésivaudan** est concernée par **391 000 déplacements quotidiens**, majoritairement en interne, mais **aussi en lien avec Grenoble Alpes Métropole** (104 000 déplacements) ou, dans une moindre mesure, **en lien avec la Savoie** (15 000 déplacements).

La part modale de la voiture est en baisse, elle était de 75% en 2001-2002, elle est aujourd'hui de 68% sur le territoire (tous motifs confondus). Cependant, 81% **des déplacements domicile-travail** réalisés par les habitants du Grésivaudan se font en **voiture** contre 2% à vélo et 6% à pied. Cela représente un **fort enjeu** dans le **développement de l'intermodalité**, par le déploiement de **parkings** de rabattement vers les **transports en commun et le covoiturage**.

Le **Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise** (SMMAG) souhaite **agir** pour diminuer les impacts de l'usage de la voiture individuelle en termes d'environnement et de congestion, en offrant de **nouvelles solutions de mobilités** aux habitants et usagers, notamment sur le territoire de la **Communauté de Communes Le Grésivaudan** (CCLG).

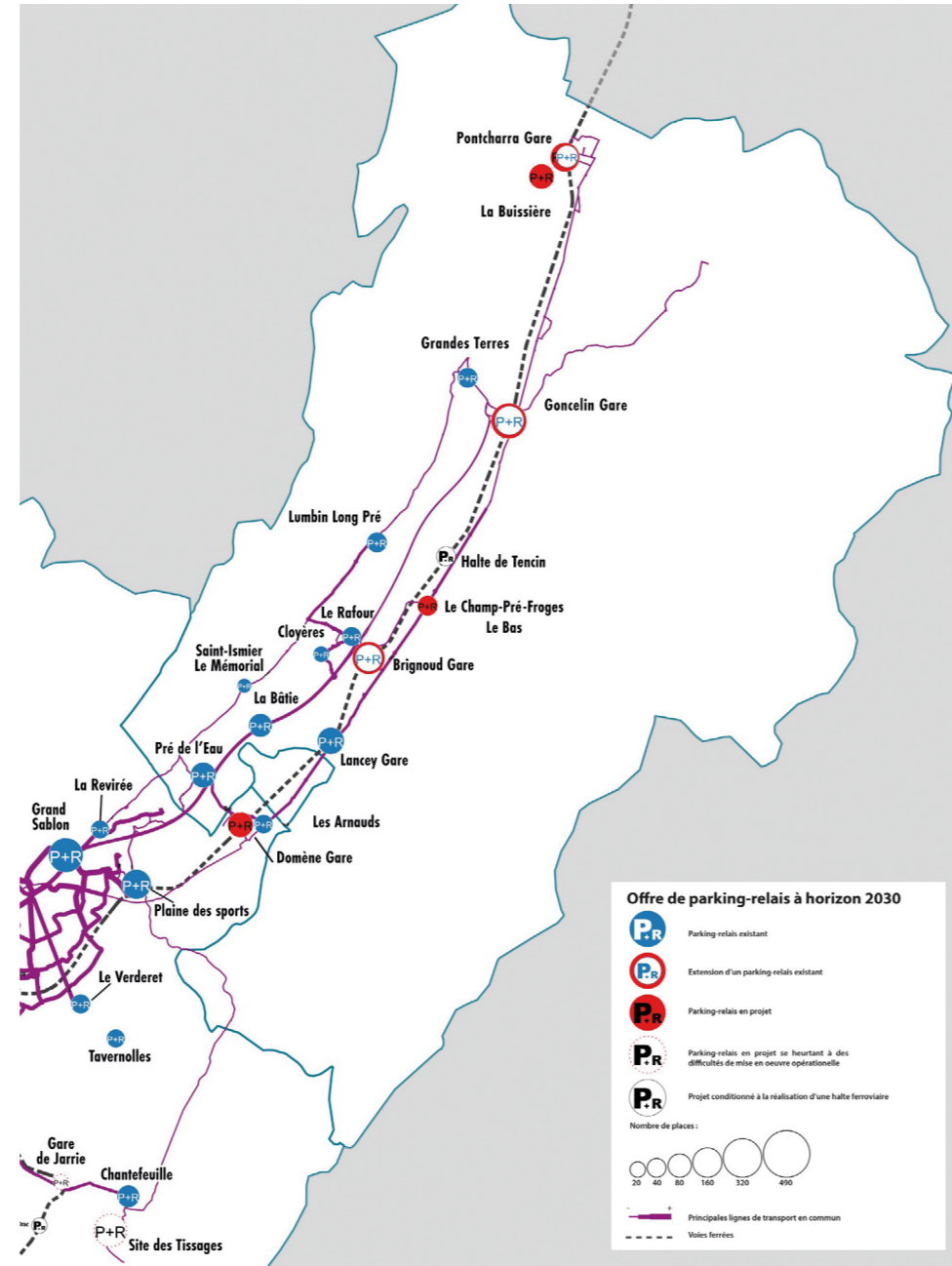


Ce projet traduit une volonté **d'améliorer les connexions** entre les principales centralités du territoire, et de permettre un accès pour tous **aux pôles d'emplois, d'équipements et de services**.

Le territoire du Grésivaudan est ainsi structuré en un chapelet de **Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM)**, qui permettent d'organiser les **mobilités alternatives** à la voiture individuelle. Il s'agit d'améliorer les déplacements du quotidien en proposant des solutions de déplacement qui s'appuient sur les **infrastructures lourdes existantes** (ex. le ferroviaire), et de **développer les aménagements** et les **équipements** pour accompagner le déploiement de ces **nouvelles solutions de mobilité**.

La création du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) situé en **gare ferroviaire de Goncelin**, dans la vallée du Grésivaudan à une trentaine de kilomètres de Grenoble, s'inscrit dans cette stratégie qui vise à **limiter les émissions de carbone** sur le territoire, et a pour objectif de constituer un levier **d'amélioration des conditions de vie**, en particulier sur le volet de la santé, en diminuant notamment la **congestion routière**.

Schéma des P+R (Parkings relais)  
sur le Grésivaudan  
©AURG



## 1.2. Objectifs

La **création de ce pôle d'échanges multimodal (PEM)**, véritable **point d'accès** au réseau de transports collectifs, vise à favoriser **l'intermodalité** et offrir à tous les habitants et salariés à proximité du PEM des **solutions de transports alternatifs** à la voiture individuelle avec notamment le train, mais aussi des lignes de bus et de cars, attractives et performantes, en particulier **vers ou en provenance des zones d'activités du territoire**.

L'aménagement d'un PEM sur le secteur de la gare de Goncelin s'inscrit dans un objectif de **développement des transports ferroviaires (TER)**, de maillage des transports collectifs et de liaisons modes actifs (piétons, cycles, etc).

Le **projet de PEM** a ainsi pour objectif d'encourager le report des flux domicile-travail vers des **mobilités plus efficaces**, plus **propres** et plus **accessibles** tout en répondant à une situation de saturation de l'actuel parking, dans un contexte de croissance de l'usage du TER. Ce pôle d'échanges ambitionne de **regrouper l'ensemble de la chaîne de mobilité du quotidien autour du rail** (bus et cars, voiture partagée, vélo, marche à pied, parkings de rabattement).

Ces différentes formes de mobilité, permettront au **PEM de Goncelin** de se positionner comme une **porte d'entrée multimodale** de la commune, et plus généralement d'une partie de la vallée, grâce à sa **situation stratégique** sur les différents **réseaux de mobilité structurants** (voiries, transports en commun, ferroviaire et cycles).

**Les défis sur ce futur PEM sont donc multiples :**

- Valoriser le secteur de la gare et la connexion au centre-ville et aux équipements publics, en tenant compte de l'existant et des perspectives d'évolution, notamment par la création d'une gare biface ;
- Améliorer l'attractivité et le fonctionnement de ce pôle en prenant en compte toutes les mobilités ;
- Libérer une partie des parkings communaux alentours qui accueillent actuellement des stationnements de voyageurs de la gare ;
- Prendre en compte les usages actuels et futurs des voyageurs du pôle gare, en tenant compte des attentes et besoins des riverains ;
- Prendre en compte des contraintes environnementales fortes côté Chartreuse ;
- Coordonner les différents maîtres d'ouvrage et gestionnaires des aménagements du secteur : Région, SNCF Réseau, SNCF Gares et Connexions, Département de l'Isère, SMMAG, Communauté de Communes Le Grésivaudan, Commune de Goncelin.

Les bénéfices attendus du projet de PEM de Concelin peuvent être déclinés selon les 4 objectifs suivants :



Accompagner les changements des comportements de mobilité



Développer l'usage des transports en commun en développant des connexions et des nœuds d'échanges optimisés.



Favoriser le covoiturage, l'autostop organisé et l'autopartage, grâce à la création de parkings relais.



Faciliter l'accès à la gare à pied et à vélo, grâce à des cheminements confortables et des stationnements cycles sécurisés

Pour répondre à ces enjeux, l'aménagement du PEM prévoit :



Un parvis devant la gare côté centre-ville



Des connexions piétonnes et cycles



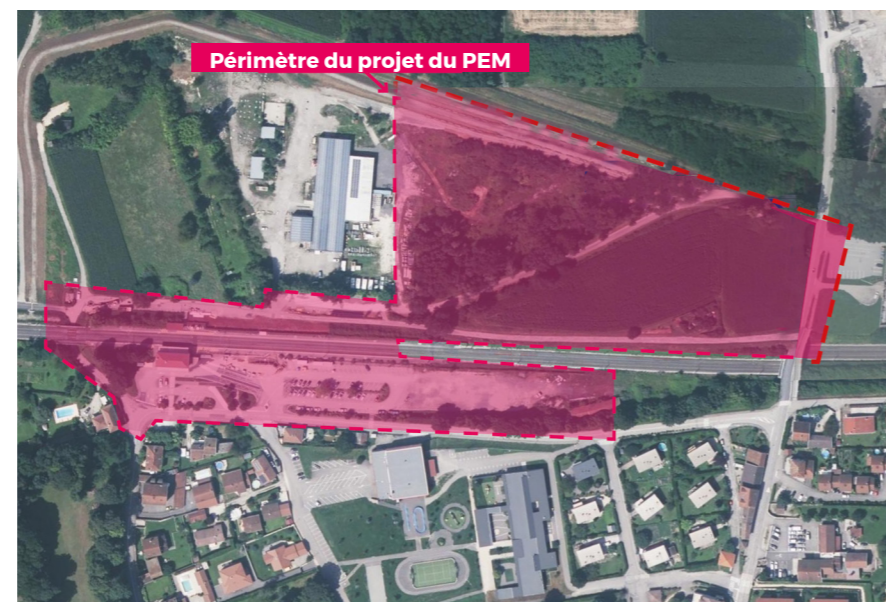
Une polarité bus à 8 quais



Des aménagements et des équipements en faveur des mobilités alternatives à la voiture individuelle (consignes sécurisées pour le stationnement des vélos, autopartage, taxi, dépose minute, abris bus et information voyageurs...)



2 parkings pour véhicules particuliers situés de part et d'autre de la voie ferrée. 2 scénarios sont en cours d'étude offrant un nombre de places de stationnement variant entre 300 à 350 places



Périmètre du projet de PEM à Concelin ©SMMAG

### 1.3. Insertion du PEM dans le réseau de transport

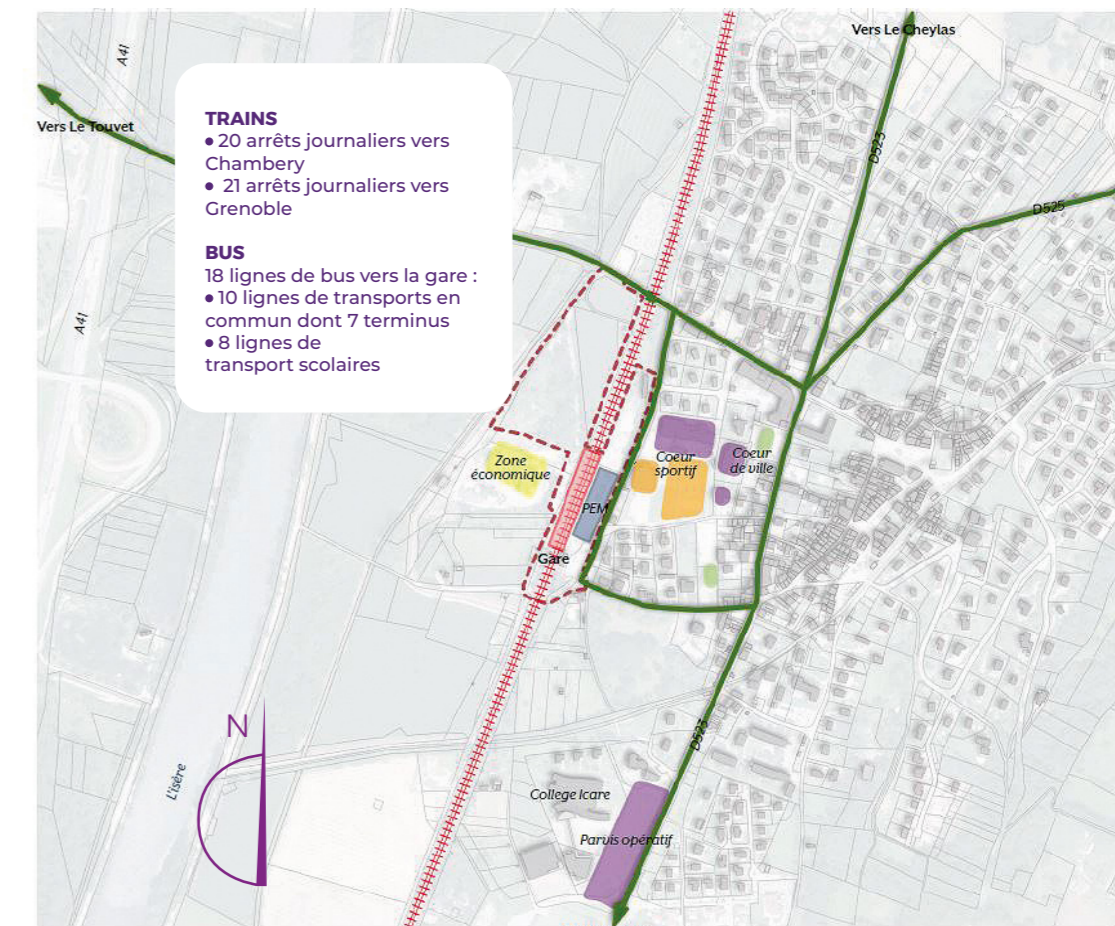
Nœud de circulation pour les communes voisines, **Concelin accueille 1 des 4** gares du territoire du Grésivaudan pour une moyenne de 2 TER/heure en heure de pointe, permettant de relier les deux principales agglomérations du secteur : Chambéry et Grenoble. **Commune rurale** constituée d'un habitat diffus principalement individuel, Concelin est organisée autour d'axes de circulations structurants (RD 29, 523 et 525) et à proximité de l'échangeur autoroutier du Touvet (A41), générant ainsi un **important trafic routier de transit**, en particulier pour la vallée du Bréda, permettant notamment l'accès à Allevard et Crêts-en-Belledonne.

La gare ferroviaire est, quant à elle, positionnée à la porte d'entrée Ouest de la commune, entre le centre-ville et l'échangeur autoroutier et le long des routes départementales.

**Les transports en commun (bus et cars) assurent une desserte importante du PEM, avec plusieurs lignes.**

Un point d'arrêt d'autostop organisé du Rezo Pouce est également présent à proximité du parking du cimetière.

En septembre 2024, le SMMAG met en place une nouvelle organisation des lignes de transports en commun sur les territoires du Grésivaudan et de la Métropole avec Mréso, afin d'améliorer la lisibilité et la facilité de l'offre de transport. Le PEM de Concelin sera notamment desservi par une nouvelle ligne «proximo» reliant Concelin à Brignoud, complémentaire au car express Concelin-Brignoud-Grenoble-Voiron.



Les réseaux de transports autour de la gare ©SMMAG

## 1.4. Projets en interface avec le PEM

Des projets en cours d'étude ou de réalisation situés à proximité ont des interactions avec le projet de PEM.

Ils seront pris en compte dans les aménagements et les conditions de réalisation du PEM :

- 1 Projet de liaison modes actifs entre les communes du Touvet et le futur PEM de Concelin - Maîtrise d'ouvrage : SMMAG
- 2 Véloroute Belle Via entre Grenoble et Chambéry - Maîtrise d'ouvrage : Département de l'Isère.



Carte des projets connexes au PEM de Concelin  
©SMMAG

## 2. Présentation des principes d'aménagement

### 2.1. Présentation du projet d'aménagement

Le projet d'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) envisagé est réparti de part et d'autre des voies ferrées. En 2022, la SNCF a réalisé et mis en service un passage souterrain afin de sécuriser la traversée des voies ferrées et améliorer l'accessibilité de la gare sur ses deux faces. Pour que le PEM soit attractif, son accès doit être simple et sécurisé pour l'ensemble des modes afin que le passage d'un mode à l'autre soit rapide, confortable et sûr, pour favoriser l'intermodalité. Ainsi, en complément, des aménagements pour les modes actifs seront créés.

Ce PEM se raccorde aux routes départementales RD29 route des Îles et RD29A rue de la Gare. Le projet prévoit la réalisation d'un nouveau parking entre la voie ferrée et l'Isère, avec l'aménagement de l'accès entre la RD29 et la voie de desserte du parking relais et de la zone d'activité. L'aménagement de ce carrefour sera adapté en concertation avec le Département, et répondra aux différents enjeux de sécurisation des traversées modes actifs de la RD29 entre le cimetière et le PEM.



Emplacement du projet et des nouvelles circulations à proximité  
©SMMAG

Il permettra d'assurer les mouvements tournants des véhicules depuis et vers la RD29, de soutenir le futur trafic routier, d'améliorer la visibilité entre les différentes circulations tout en maîtrisant l'impact foncier. La solution technique retenue découlera de ces critères et impliquera une reconfiguration des voiries transversales.

Ainsi, le périmètre du projet comprend :



L'aménagement du parvis de la gare



L'aménagement de la desserte de la gare par les transports en commun



L'amélioration et la sécurisation des accès modes actifs en entrée du parvis de la gare



L'aménagement des stationnements cycles



L'aménagement du carrefour entre la RD29 et la voie de desserte du parking relais côté chartreuse



Un réaménagement du parking existant, l'amélioration des accès pour les véhicules, et la création d'un parc relais de 170 à 190 places côté Ouest entre l'Isère et la gare



L'aménagement de zones de dépose minute, taxi et d'autopartage

Plusieurs scénarios, pour chaque côté de la gare, sont actuellement à l'étude par le SMMAG.

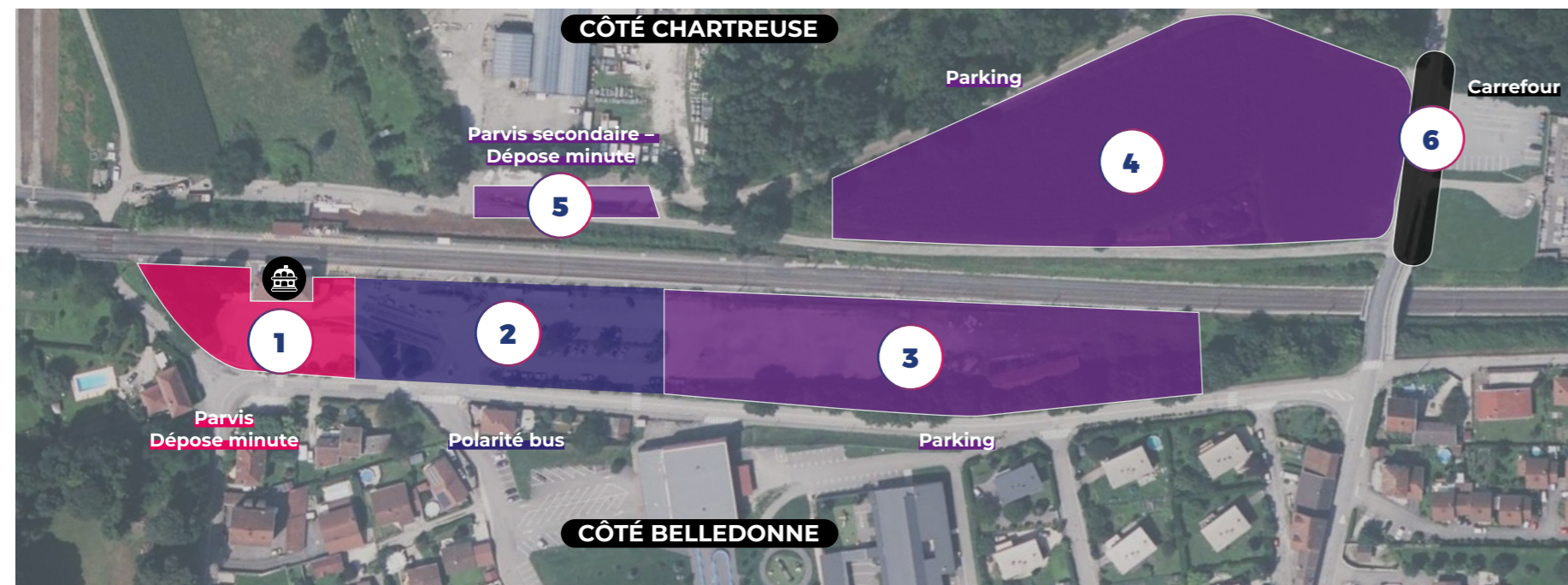
## 2.1.2. Scénario côté Belledonne

- 1 Aménagement d'un parvis confortable devant le bâtiment de la gare, avec dépose-minute, places taxi et d'autopartage ainsi que des consignes vélos sécurisées et des arceaux vélo (permettant notamment l'accueil de vélos cargos).
- 2 Actuelle gare routière, réaménagée et sécurisée afin de garantir une desserte en transports en commun de qualité.
- 3 Parking végétalisé aménagé sur les espaces actuels de parking (zone délimitée et terrain vague). Cet espace sera pensé pour permettre d'accueillir la Vogue chaque année.

## 2.1.2 Scénario côté Chartreuse

- 4 Réalisation d'un second parking facilitant le stationnement des usagers du TER. L'accès se fera à partir de la RD29.
- 5 Stationnement pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et le covoiturage ; consignes vélos sécurisées.
- 6 Aménagement d'un carrefour entre la RD29 et la voie de desserte du parking relais.

À votre avis, comment améliorer les performances énergétiques du projet ? Quels matériaux utiliser pour réduire son impact environnemental ?



Zones d'aménagement projetées  
©SMMAG

## 2.2. Services et équipements

Les services prévus au sein de ce PEM sont les suivants :



Des services de transport collectif urbain TouGo et interurbain (cars Région)



Des services de transport collectif ferroviaire (TER)



Des services pour les vélos : consignes, arceaux vélo, arceaux vélo-cargo



Des services pour les automobilistes avec un parking relais de chaque côté de la voie ferrée, équipés de bornes de recharge pour les véhicules électriques.



Des services de voiture partagée (taxis et autopartage) et de dépose minute.

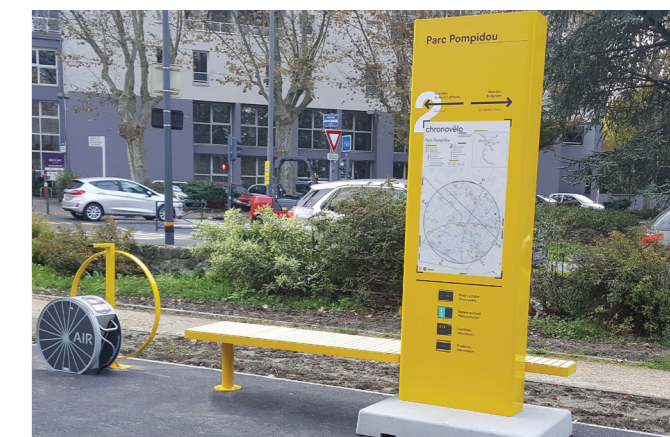


Des services pour les usagers de tous les modes : service pour accompagner la mobilité, informations, zone d'attente aménagée...

À votre avis, quels services et équipements seraient utiles aux usagers du PEM ?



Arceaux pour vélos  
©SMMAG

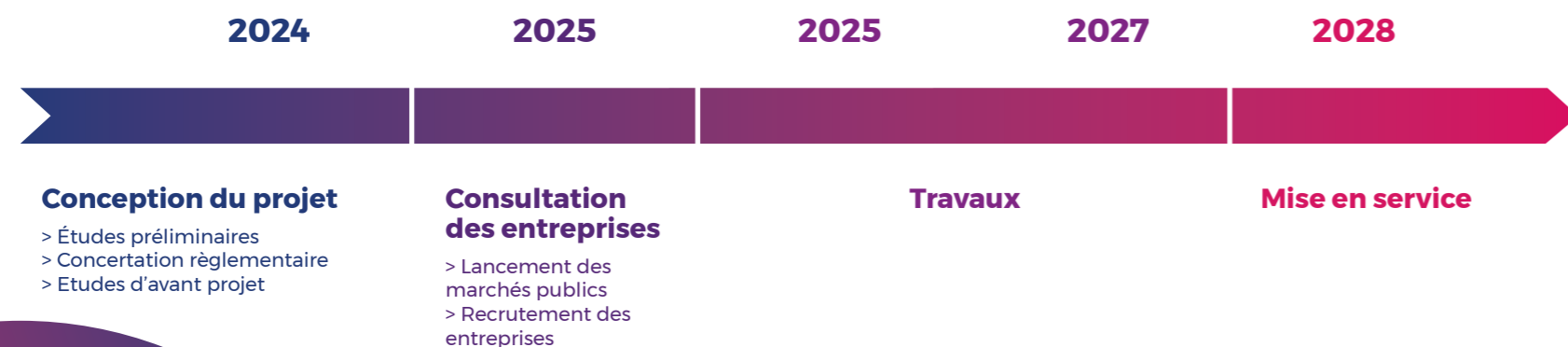


Station de gonflage  
©SMMAG

### 3. Calendrier prévisionnel, partenariats et financement du projet

Ce projet est mené par le **Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise** (SMMAG), en partenariat avec la **Commune de Goncelin**, le **Département de l'Isère**, la **Communauté de Communes du Grésivaudan**, la **SNCF** (SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions), **l'État** et la **Région**.

Le coût des travaux est estimé à environ **5 millions d'euros** (hors taxes, estimation 2024). 470 000€ sont pris en charge par l'État (Agence de financement des infrastructures de transport de France) et 1/3 du reste à charge du SMMAG est financé par le Département de l'Isère.



### 4. La concertation publique : vous avez la parole !

Organisée par le SMMAG, maître d'ouvrage du projet, cette concertation est menée en référence à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.

#### 4.1. Les objectifs de la concertation

La concertation publique concernant la création d'un PEM en gare de Goncelin a pour objectifs de :

- Fournir au public une information claire;
- Permettre la participation de l'ensemble du public concerné ;
- Offrir la possibilité d'exprimer ses attentes, ses remarques, ses idées et permettre l'échange des points de vue.

Ainsi, **chacun peut s'exprimer** sur les aménagements et services à inclure dans le futur PEM. Les **avis recueillis** vont permettre de **mieux comprendre les attentes** de chacun et de les **prendre en compte** dans la phase d'études après cette concertation publique.

#### 4.2. Les modalités de la concertation

Du 10 juin au 21 juillet 2024, le SMMAG propose à toutes les personnes concernées par le projet de s'informer et de donner leur avis.

##### Pour s'informer

Ce dossier de concertation synthétise les études réalisées ou en cours. Il s'agit d'une étape destinée à introduire le dialogue entre la population, les acteurs locaux et le maître d'ouvrage après avoir exposé l'opportunité du projet. **Il ne s'agit pas de la présentation du projet définitif.**

Pour consulter le dossier de concertation et donner votre avis :

- Dans les mairies des Communes de Goncelin, Le Touvet, Tencin, Le Cheylas et Crêts en Belledonne
- À l'accueil du SMMAG : 1 place Malraux, 38000 Grenoble
- Au siège de la CCLG : 390 rue Henri Fabre, 38920 Crolles
- Sur le site du SMMAG : flashez le Qr code ou rendez-vous sur [smmag.fr](http://smmag.fr), rubrique Plateforme participative



Participez en flashant ce code

##### Et après ?

Le bilan de la concertation reprendra de façon synthétique l'ensemble des avis et remarques exprimés par le public lors de la concertation. Une fois délibéré par le SMMAG, ce bilan sera rendu public et mis à disposition sur le site internet du SMMAG.

RÉUNION PUBLIQUE :

2 juillet 2024 à 18h30, en mairie de Goncelin





Syndicat Mixte  
des Mobilités  
de l'Aire Grenobloise



**Plus d'informations sur [SMMAG.FR](https://www.smmag.fr)**

Textes : SMMAG - Photos, cartes : SMMAG, AURC

Mise en page et illustrations : The Digital Tellers - Imprimé sur papier recyclé